

NOTE DE SERVICE

2011:B02

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation
Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des
administrations scolaires

EXPÉDITEUR : Gabriel F. Sékaly
Sous-ministre adjoint

DATE : Le 25 mars 2011

OBJET : Ligne directrice sur les frais pour le matériel et les activités
d'apprentissage
Version provisoire de la Ligne directrice sur les collectes de
fonds

La présente vise à vous faire part de la Ligne directrice sur les frais pour le matériel et les activités d'apprentissage qui résulte d'un processus collaboratif et consultatif ayant débuté en novembre 2009. Au nom du Ministère, j'aimerais vous remercier d'avoir participé à cette consultation. Les politiques qui sont dérivées de cette ligne directrice continuent de gagner la confiance du public et de démontrer que l'Ontario dispose d'un système éducatif efficacement géré où les ressources sont axées sur les élèves.

Comme stipulé dans la note de service 2010:B11, il est important de veiller à ce que les pratiques ne dérogent pas à l'exigence énoncée dans la *Loi sur l'éducation* selon laquelle les élèves résidents ont le droit de suivre gratuitement un programme régulier de jour. Par ailleurs, les élèves sont en droit de bénéficier du matériel d'apprentissage dont ils ont besoin, afin de répondre aux attentes du curriculum pour une année ou un cours précis. Le financement accordé pour les fournitures de classe doit être utilisé conformément aux exigences prévues et examiné dans le cadre du processus budgétaire des conseils scolaires.

La ligne directrice permet d'établir une norme provinciale sur laquelle chaque conseil scolaire se basera pour élaborer ou modifier sa propre politique. Les meilleures pratiques et les exemples qui y sont inclus ne constituent pas une liste exhaustive. On encourage les conseils scolaires à examiner des enjeux et des pratiques exemplaires plus spécifiques, en identifiant, notamment, les listes de fournitures communes, les politiques ayant trait aux difficultés financières et l'uniformité des pratiques dans toute la province. On exige que les nouvelles politiques ou celles qui ont été modifiées soient affichées sur le site Web de tous les conseils scolaires d'ici le **1^{er} septembre 2011**.

À titre indicatif, nous joignons également la version provisoire de la Ligne directrice sur les collectes de fonds, sous pli séparé, en vous demandant de nous transmettre vos commentaires d'ici le 30 août 2011. (Attaché ci-joint.)

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la ligne directrice, ou si vous avez des questions, veuillez vous adresser à Jeanette Robinson au 416 325-2049 ou à jeanettemarie.robinson@ontario.ca.

La copie originale est signée par :

Gabriel F. Sékaly
Sous-ministre adjoint
Division des opérations et des finances

c.c. Surintendantes et surintendants des affaires scolaires